



L'Union interparlementaire (UIP) et la Mission permanente de la République de Trinité-et-Tobago ont le plaisir de vous inviter à prendre part à la réunion parallèle organisée à l'occasion de la 62<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme, intitulée :

## Quotas de femmes et quotas de jeunes : complémentarité ou concurrence ?

La représentation des femmes et la représentation des jeunes sont deux facteurs indispensables à la réalisation de l'Objectif de développement durable n° 16 et à la promotion de la démocratie par le bais d'institutions et de sociétés inclusives.

Les chiffres recueillis par l'UIP révèlent que le pourcentage de femmes parlementaires stagne à 23 pour cent, les progrès réalisés l'année dernière étant dérisoires (0,1 point de pourcentage seulement). En 2016, 26 pour cent des parlementaires avaient moins de 45 ans, 12 pour cent moins de 40 ans et 2 pour cent moins de 30 ans. Dans toutes les classes d'âge, la proportion d'hommes parlementaires est supérieure à celle des femmes. Les jeunes femmes sont de toute évidence exposées à une double discrimination, fondée sur le sexe et sur l'âge. Elles sont donc les moins bien représentées au parlement.

Les recherches menées par l'UIP ont permis de mettre en évidence certaines corrélations entre la représentation des femmes et celle des jeunes au parlement. Les pays dans lesquels le nombre de parlementaires de moins de 30 ans est le plus élevé (notamment l'Equateur, la Finlande, la Norvège et la Suède) sont aussi ceux dans lesquels les femmes parlementaires sont les plus nombreuses (43,6 %, 41,6 %, 41,5 % et 39,5 % respectivement). A l'autre extrême, les pays comptant très peu de femmes parlementaires, voire aucune, par exemple les Etats insulaires du Pacifique, n'ont aussi qu'un très faible nombre de jeunes parlementaires, voire aucun.

La représentation proportionnelle, tout particulièrement associée à des quotas, est plus favorable à l'élection de femmes et de jeunes. Les femmes continuent à être élues en plus grand nombre dans le cadre de systèmes associant la représentation proportionnelle à des quotas de candidates imposés. Il en va de même pour la représentation des jeunes, mais les quotas de jeunes constituent une exception davantage qu'une règle. Il est intéressant de relever que lorsqu'il existe des quotas de jeunes, ils vont de pair avec des quotas de femmes. Il est donc possible d'affirmer que les quotas de femmes ont ouvert la voie à l'instauration d'une plus grande diversité au parlement, dont ils sont aujourd'hui encore le garant.

Cette constatation soulève diverses questions, dont certaines seront abordées lors de la réunion, à savoir :

- Quelles leçons peut-on tirer de la mise en œuvre du tandem constitué par les quotas de femmes et les quotas de jeunes ?
- Quelle contribution les quotas de jeunes peuvent-ils apporter à l'instauration de l'égalité des sexes dans la composition du parlement ?
- Quelles mesures faudrait-il prendre pour renforcer la représentation des jeunes femmes au parlement et dans la vie politique ?

Allocution d'ouverture: Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'UIP

Amb. Pennelope Althea Beckles, Représentante permanente de la République de

Trinité-et-Tobago auprès des Nations Unies

Interventions: Mme Zeina Hilal, Programme du partenariat hommes et femmes et programme sur

la participation des jeunes de l'UIP

Prof. Mona Lena Krook, Département des sciences politiques de l'Université de

Rutgers

Mme Rana Bandana, Membre du Comité de l'ONU pour l'élimination de la

discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

Date et lieu: mercredi 14 mars 2018 de 15 h à 16 h 15

Lieu : salle de réunion D, Bâtiment de l'Assemblée générale, Siège des Nations Unies, New York

N.B. : cette salle ne disposant pas d'installations pour l'interprétation, la réunion se déroulera uniquement en anglais.